Monsieur LABORIE André.
N° 2 rue de la forge
31650 Saint Orens.
« Courrier transfert »
Tél : 06-50-51-75-39
Mail : laboriandr@yahoo.fr

Le 26 avril 2017

- **PS :** *« Actuellement le courrier est transféré suite à la violation du domicile en date du 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, domicile, propriété de M.M LABORIE actuellement occupée par un tiers sans droit ni titre régulier soit Monsieur REVENU et Madame HACOUT) ».* « ***En attente d'expulsion*** »

Madame, Sylvie DEROZIERES
Fondé de pouvoir
Fonds de Garantie des Dépôts et de résolution
65, rue Victoire
75009 PARIS.

RAPPEL DU COURRIER DU 27 FEVRIER 2017

Mail : sderozieres@garantiedesdepots.fr

Lettre recommandée avec AR N° : **1A 126 231 8030 4**

OBJET ***: Indemnisation après vérification des titres sur le fondement de la directive N° 94/19/CE du 30 mai 1994 du Parlement européen et du Conseil, de l'UE, relative aux systèmes de garantie des dépôts.***

Monsieur, Madame,

Sauf erreur ou omission de ma part, je n'ai toujours pas eu de réponse à mon dernier courrier du 27 février 2017 que vous avez enregistré le 02 mars 2017.

Soit aussi avec une grande difficulté de vous joindre par téléphone, reçu par la standardiste ce jour sur des termes ne relevant du respect de votre organisme.

Bien que différentes relances ont été faites par mails, celles-ci restées aussi sans réponse.

Soit ma demande de ce jour et de faire droit à mon courrier du 27 février 2017.

Et de me communiquer la réponse de l'AFB que vous avez saisie suite à vos dires en votre courrier du 17 février 2017.

- Le cas échéant votre demande auprès de l'AFB et le n° d'enregistrement du dossier.

- Les coordonnées de l'AFB.

Je vous informe que votre standardiste ma tenue des propos inacceptables alors que je vous ai joint en mon courrier la directive européenne dont les références sont reprises en tête de page en son objet et que je vous joint à fin d'en ignorer :

- ***Directive N° 94/19/CE du 30 mai 1994 du Parlement européen et du Conseil, de l'UE, relative aux systèmes de garantie des dépôts.***

Comptant sur toute votre compréhension.

Dans cette attente, je vous prie de croire Monsieur, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur LABORIE André

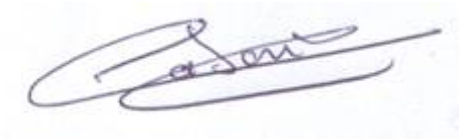

<u>I/ Votre courrier du 17 février 2017.</u>

<u>II / Mon dernier courrier du 27 février 2017</u>

- ***Directive N° 94/19/CE du 30 mai 1994 du Parlement européen et du Conseil, de l'UE, relative aux systèmes de garantie des dépôts.***